## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU RHONE

Direction Générale Adjointe de la Solidarité Direction de l'Insertion 0413317376

## RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 24 MAI 2019 SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL RAPPORTEUR(S): MME MARINE PUSTORINO

OBJET : Action "accompagnement des jeunes bénéficiaires du RSA ou ayants droit RSA de Châteaurenard et Saint-Rémy-de-Provence" : convention liant le Département des Bouches-du-Rhône et l'association Mission locale du delta.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département est en charge de la politique publique d'insertion sociale et professionnelle. La loi précise que chaque bénéficiaire du revenu de solidarité active (BRSA) a droit à un accompagnement social ou professionnel, adapté à ses besoins, réalisé avec un référent de parcours, de façon à retrouver un emploi. Le Conseil départemental finance dans son programme départemental d'insertion (PDI) des dispositifs portés par des partenaires en participant non seulement aux dépenses de structures mais en tenant compte aussi des résultats obtenus.

La demande présentée dans ce rapport ressort de la politique obligatoire d'insertion. Elle est portée par l'association Mission locale du delta. L'action relève de l'accompagnement socioprofessionnel. Il s'agit d'un renouvellement d'action.

L'association Mission locale du delta propose l'action « accompagnement des jeunes bénéficiaires du RSA ou ayants droit RSA de Châteaurenard et Saint-Rémy-de-Provence » en direction de 40 jeunes âgés de 20 à 25 ans, et notamment ceux de 24 à 25 ans.

L'action consiste en un accompagnement individualisé et renforcé à l'emploi afin de prévenir une entrée précoce ou un maintien dans le dispositif RSA.

Cet accompagnement professionnel global se déroule essentiellement sous la forme d'entretiens individuels approfondis assurant l'accompagnement du jeune vers l'emploi, la formation qualifiante, l'apprentissage ou d'autres dispositifs visant l'accès à l'emploi.

Parallèlement à ces entretiens, des actions collectives sont réalisées et visent la montée en compétence des jeunes. Des périodes d'immersion en entreprise sont également prévues afin de développer les expériences des jeunes dans l'entreprise.

Le conseiller référent de la mission locale est le référent unique des jeunes BRSA durant la période. La mission locale du delta s'engage annuellement à :

- intégrer 40 jeunes BRSA ou ayants droit en entrée et sortie permanente ;

- réaliser 50 % de sorties positives des jeunes sortis de l'action (sorties en emploi, en formation qualifiante, sorties se concrétisant par une sortie du dispositif RSA pour le public bénéficiaire ou sorties permettant d'éviter une inscription au RSA pour les ayants droit);

Bilan final de l'action du 01/05/2017 au 30/04/2018 :

40 intégrations sur le dispositif dont 12 ayants droit et 28 BRSA.

18 sorties positives:

- 4 CDD > 6 mois (ouvrier agricole, agent entretien, employé d'hôtel et commis de cuisine) ;
- 6 CDD < 6 mois (2 vendeuses en boulangerie, ouvrier agricole, opérateur de production alimentaire, coursier vélo et employé libre-service);
- 1 CDDI en chantier d'insertion "propulse";
- 1 parcours emploi compétences (PEC) ayant engendré une sortie du dispositif;
- 4 formations qualifiantes (travaux publics, auxiliaire petite enfance, installateur équipement sanitaire et ambulancier);
- 1 CDI à temps partiel chez Aidadomi;
- 1 reprise d'entreprise.

11 autres sorties : 5 réorientations, 3 déménagements et 3 abandons.

Bilan intermédiaire de l'action du 01/05/2018 au 31/12/2018 :

23 intégrations dont 2 ayants droit et 21 BRSA :

7 sorties positives:

- 1 parcours emploi compétences (PEC) dans un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ;
- 1 CDD d'un mois à temps partiel au sein du CCAS de Châteaurenard ;
- 2 CDD à temps partiel d'aide à domicile ;
- 1 CDD de 3 mois en tant qu'animateur pour les enfants ;
- 2 formations agent propreté et hygiène.

3 autres sorties : 2 déménagements et 1 abandon.

En conséquence, les résultats de l'action sont satisfaisants.

Il est proposé de renouveler cette action du 01/05/2019 au 30/04/2020 avec les mêmes objectifs que le conventionnement précédent.

Ce rapport concerne le financement de l'association ou l'organisme selon la proposition énoncée dans le tableau annexé, soit un montant de 17 000,00 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL